

Occupation d'étudiants pendant les vacances d'été 2023

L'administration communale de Schieren engagera **6 étudiants, âgés entre 16 et 21 ans**, pendant les vacances d'été 2023. Les tâches principales des étudiants consistent en des **travaux d'entretien et de nettoyage**. Les étudiants seront recrutés pour une **période fixe de 3 semaines** à raison de 40 heures par semaine. L'horaire de travail est fixé du lundi au vendredi de **07.30 - 12.00 et de 13.00 - 16.30 heures**.

Pour des raisons d'organisation, les périodes d'engagement ont été fixées comme suit :

Période 1 (3 étudiants) : du lundi, 17 juillet 2023 au vendredi, 4 août 2023

Période 2 (3 étudiants) : du lundi, 21 août 2023 au vendredi, 8 septembre 2023

Il est important de préciser que les étudiants doivent indiquer clairement la/les période(s) de disponibilité dans leur formulaire de candidature.

Les étudiants intéressés doivent introduire leur candidature moyennant un **formulaire** téléchargeable sur le site de la commune (www.schieren.lu). Un **certificat de scolarité** de l'année scolaire en cours est à joindre obligatoirement.

Le formulaire, dûment rempli, est à renvoyer à l'administration communale de Schieren (90, Route de Luxembourg, L-9125 Schieren) pour le **27 février 2023 au plus tard**. Les demandes introduites après ce délai ne seront plus prises en considération. Les étudiants seront informés par écrit dans les meilleurs délais.

Chaque étudiant n'a droit à un emploi de vacances que deux fois au cours de ses études.

Schieren, le 16 janvier 2023

Eric THILL
Bourgmestre

Yves WEIS
Secrétaire communal

